

DERMAFUTURA QUESTIONNE ET IMPOSE

Sous prétexte d'un questionnaire ou d'un sondage sur les habitudes des consommateurs en matière de soins, **DERMAFUTURA** passe rapidement à la phase concrète : l'envoi d'un colis contenant une sélection de produits.

Une cliente témoigne (18 octobre 2022) :

« Après un premier appel téléphonique où une personne, plutôt sympathique me proposait des produits naturels à la suite de questions sur mes habitudes et connaissances en soins, il m'a été proposé de m'envoyer un colis de crème et de le payer tout de suite par carte bancaire. J'ai refusé de payer. Elle devait me recontacter les jours suivants pour valider ce colis. Après un harcèlement téléphonique à mon domicile et sur mon téléphone portable, j'ai décroché. Cette fois, la personne était beaucoup moins sympathique. Quand j'ai précisé que je ne désirais pas ce colis, et quand je lui ai demandé comment procéder pour renvoyer le colis si je le recevais quand même, elle m'a dit de consulter la facture et de contacter le numéro vert mentionné. Aujourd'hui je viens de recevoir ce fameux colis que je ne veux pas, et que je n'ai pas ouvert. »

Un consommateur dispose d'un délai de 14 jours, à réception du colis, pour le retourner à ses frais et être remboursé. Si le consentement de l'acheteur présumé n'a pas été réellement validé par l'acheteur, c'est à l'expéditeur d'organiser et de prendre en charge le retour.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)